

Cahier du participant



**BÂTIMENT
COMMERCIAL
ET INSTITUTIONNEL**

Document de consultation en vue de l'élaboration du plan directeur en transition,
innovation et efficacité énergétiques pour le Québec

Table des matières

1. Informations pratiques	3
2. Cahier du participant	4
3. Déroulement de la consultation en atelier – Démarche participative	5
4. Contexte	6
4.1 Rôle de Transition énergétique Québec.....	6
4.2 Plan directeur	6
4.3 Orientations et cibles	6
4.4 Thèmes	7
4.5 Objectifs de la consultation	7
4.6 La suite des consultations	8
4.7 Ordre du jour de l’atelier sur le Bâtiment commercial et institutionnel	8
5. Description du secteur – Bâtiment commercial et institutionnel (CI)	9
5.1 Mise en contexte.....	9
5.2 Enjeux – Bâtiment CI.....	10
5.3 Enjeux – Exemplarité de l’État	10
6. Sujets de consultation	11
6.1 Objectifs et mesures – Bâtiment CI	11
6.2 Objectifs et mesures – Exemplarité de l’État	12
6.3 Pistes de réflexion.....	14

1. Informations pratiques

LIEU DE L'ATELIER

Grande Bibliothèque
Salle M.450 (niveau métro)

ADRESSE

475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4

ENTRÉE

Exclusivement par la rue Berri, au nord du boulevard De Maisonneuve Est

MÉTRO

Station Berri-UQAM



STATIONNEMENT

Accès par l'avenue Savoie et la rue Berri



POUR JOINDRE TEQ :

1 866 266-0008

consultation@teq.gouv.qc.ca

AUTOBUS

15, 30 et 125



2. Cahier du participant

Le cahier du participant est un document d'accompagnement. Il permet au participant de prendre connaissance au préalable des informations nécessaires afin d'être en mesure de pleinement participer aux discussions lors de l'atelier.

En plus d'exposer les principaux enjeux de la transition énergétique concernant les bioénergies, le cahier du participant présente les objectifs et les mesures qu'il est proposé de mettre en place relativement à ce secteur pour favoriser la transition énergétique du Québec.

Le cahier du participant fournit des pistes de réflexion pour soutenir les discussions qui auront lieu en atelier. Il ne se veut en rien limitatif sur les éléments qui pourraient constituer le tout premier plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec.

Vous êtes ainsi invité à prendre connaissance du cahier du participant et à assimiler les informations qui y sont présentées.



**Votre contribution nous est précieuse.
Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'avancement du Québec dans sa transition énergétique!**

3. Déroulement de la consultation en atelier – Démarche participative

TEQ entreprend un atelier de consultation publique pour discuter des mesures qui seront les plus susceptibles de permettre au Québec d'atteindre les objectifs de la Politique énergétique 2030. L'atelier est ainsi un lieu d'échanges interactifs où tous les participants doivent apporter leur contribution.

Il sera demandé aux participants de se pencher sur les objectifs et, plus particulièrement sur les mesures proposées en vue de l'élaboration du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques. Dans cette optique, il est donc important que le participant prenne connaissance des objectifs et des mesures proposés avant la rencontre en atelier de consultation.

L'atelier de consultation doit demeurer un lieu où les opinions et les commentaires de tous les participants sont exprimés et reçus avec respect.

4. Contexte

4.1 RÔLE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC

Transition énergétique Québec (TEQ) est un organisme qui a été créé le 1^{er} avril 2017 afin d'assurer la transition énergétique du Québec. TEQ a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Il met également en œuvre ou coordonne la mise en œuvre des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques définies par le gouvernement.

Dans le cadre de sa mission, TEQ doit élaborer tous les cinq ans un plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques. Il doit en outre assurer sa mise en œuvre, réaliser la coordination des programmes et des mesures qui y sont partie intégrante et en faire le suivi.

4.2 PLAN DIRECTEUR

Le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques constitue un modèle d'encadrement cohésif présentant la vision du gouvernement pour assurer la transition énergétique du Québec. Son principal objectif est de structurer et de planifier la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles gouvernementales en matière énergétique.

TEQ doit élaborer le tout premier plan directeur pour la période 2018-2023. Ce plan directeur devra faire état des programmes et des mesures qui seront mis en place par TEQ, les ministères, les organismes publics et les distributeurs d'énergie afin d'atteindre les cibles qui feront progresser le Québec dans sa transition énergétique.

4.3 ORIENTATIONS ET CIBLES

Cinq grandes orientations serviront de guide pour la mise en place des objectifs et des mesures présentés dans le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques pour atteindre les cibles gouvernementales de 2030 :

1. Prioriser l'efficacité énergétique comme première filière de l'offre d'énergie.
2. Réduire la consommation des produits pétroliers.
3. Favoriser la production et la consommation des énergies renouvelables.
4. Augmenter les activités d'innovation en transition énergétique.
5. Utiliser la transition énergétique pour favoriser le développement socioéconomique de toutes les régions du Québec.

Au terme de la période 2018-2023, deux cibles devront être atteintes :

- Améliorer de 1 % par année l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise;
- Abaisser d'au moins 5 % la consommation totale de pétrole par rapport à celle de 2013, ce qui représenterait, en 2023, une baisse réelle de la consommation de quelque 900 millions de litres de produits pétroliers.

4.4 THÈMES

Le plan directeur sera élaboré selon différents thèmes représentant les secteurs clés dans lesquels la priorisation des actions est nécessaire afin de faire progresser le Québec dans la transition énergétique :

- Bâtiment commercial et institutionnel (CI)
- Bâtiment résidentiel
- Bioénergies
- Industrie
- Innovation
- Aménagement du territoire
- Transport de marchandises
- Transport de personnes

Ces thèmes sont tous abordés dans le cadre des consultations publiques et incluent des sujets horizontaux, soit le financement, le développement des connaissances, l'offre de service et la sensibilisation/information/formation/éducation. L'exemplarité de l'État est un sujet qui sera abordé à travers les thèmes bâtiment commercial et institutionnel et transport de personnes.

4.5 OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

TEQ considère qu'il est primordial de rendre la démarche d'élaboration du plan directeur la plus inclusive et la plus transparente possible. C'est pourquoi la tenue de consultations publiques offertes en ligne et en atelier s'avère être un incontournable afin de s'assurer que les mesures mises de l'avant pour la transition énergétique du Québec soient construites en prenant en compte les opinions, les préoccupations, les besoins et les recommandations de la population, des entreprises et des institutions. À cet égard, le plan directeur sera accompagné d'un rapport de consultation.

À ce jour, TEQ a collaboré avec les experts des différents ministères et organismes publics afin d'établir un diagnostic de chaque secteur visé dans le plan directeur pour bien cibler les enjeux de la transition énergétique. Ces collaborateurs ont également participé à l'élaboration des objectifs et des mesures qui sont présentés durant cette consultation. Des travaux ont aussi été réalisés avec les distributeurs d'énergie pour convenir des mesures qu'ils pourraient offrir.

L'objectif de la consultation en atelier est de poursuivre les efforts de collaboration qui ont été mis de l'avant jusqu'à maintenant en invitant nos partenaires stratégiques à faire connaître leur expertise en transition énergétique afin de bonifier les mesures proposées pour assurer la transition énergétique du Québec et répondre aux cibles de la Politique énergétique 2030.

4.6 LA SUITE DES CONSULTATIONS

Les consultations en atelier se dérouleront du 20 au 24 novembre 2017. Les partenaires stratégiques concernés par la transition énergétique pourront y participer selon le secteur pour lequel ils détiennent une expertise et un intérêt.

La consultation publique en ligne se poursuivra jusqu'au 8 décembre 2017 à l'adresse <https://consultation.teq.gouv.qc.ca/>. Les citoyens, les organisations et les institutions qui ne participent pas aux ateliers peuvent proposer et commenter des mesures et déposer des documents. TEQ invite aussi les participants des ateliers à y déposer des mémoires s'ils éprouvent le besoin de préciser leurs opinions ou de mettre en avant des points qui n'auraient pu être discutés lors de l'atelier.

À la suite de ces consultations publiques, TEQ analysera les commentaires recueillis, les mémoires reçus et les résultats des discussions en atelier afin de bonifier ou de modifier, le cas échéant, les mesures à mettre en place pour favoriser la transition énergétique du Québec.

Les étapes suivantes seront : Plusieurs étapes s'ensuivront et culmineront avec le dépôt du plan directeur gouvernemental en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec :

- Rédaction d'une première version du plan directeur;
- Dépôt à la Table des parties prenantes pour avis;
- Approbation de la version finale du plan par le conseil d'administration;
- Dépôt final du plan directeur auprès du gouvernement le 31 mars 2018.

4.7 ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER SUR LE BÂTIMENT COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL

Mercredi 22 novembre 2017 – P. M.

13 h 00 Mot de bienvenue de la présidente-directrice générale, M^{me} Johanne Gélinas

13 h 05 Mise en contexte et fonctionnement de la rencontre

13 h 30 Discussions en tables rondes

16 h 00 Retour en séance plénière

16 h 20 Mot de la fin

16 h 30 Fin de l'atelier

5. Description du secteur – Bâtiment commercial et institutionnel (CI)

5.1 MISE EN CONTEXTE

Description générale du secteur/thème

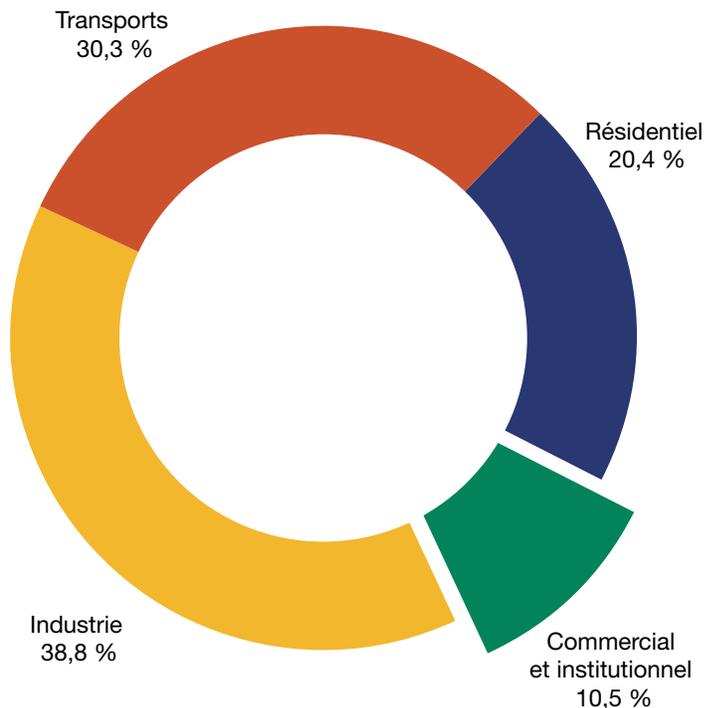
Le secteur des bâtiments commerciaux et institutionnels englobe l'ensemble des bâtiments à usage commercial, institutionnel et municipal. Il inclut une grande variété de types de bâtiments et d'usages, du dépanneur de quartier à l'immeuble de bureaux de grande hauteur, en passant par l'hôpital et l'école.

État de situation

Consommation d'énergie

- En 2014, les bâtiments commerciaux et institutionnels ont utilisé 10,5 % de toute l'énergie consommée au Québec. Le chauffage des locaux, l'utilisation d'équipements auxiliaires ainsi que l'éclairage sont les principaux postes de consommation d'énergie du secteur.
- Les sources d'énergie les plus utilisées ont été l'électricité (49 %), le gaz naturel (27 %) et les produits pétroliers (10 %). La biomasse demeure une ressource énergétique négligeable dans ce secteur.
- Entre 1995 et 2014, la consommation d'énergie dans le secteur des bâtiments commerciaux et institutionnels a augmenté de près de 17 %, principalement en raison d'une plus grande surface de plancher et de l'utilisation d'équipements auxiliaires tels que les ordinateurs et les photocopieurs.
- La période 1995-2014 est marquée par l'augmentation de la consommation d'électricité et de gaz naturel, ce qui a entraîné une baisse de l'utilisation des produits pétroliers.

Consommation d'énergie au Québec par secteur - 2014



Source : Transport énergétique Québec

Efficacité énergétique

- L'efficacité énergétique a contribué à diminuer d'environ 18 % la hausse globale de consommation d'énergie. Cette diminution est principalement attribuable à l'augmentation des prix de l'énergie, aux programmes d'aide financière pour les projets d'efficacité énergétique, à une meilleure conception des bâtiments et de leurs composants ainsi qu'à l'engouement pour les certifications environnementales.

Émissions de gaz à effet de serre

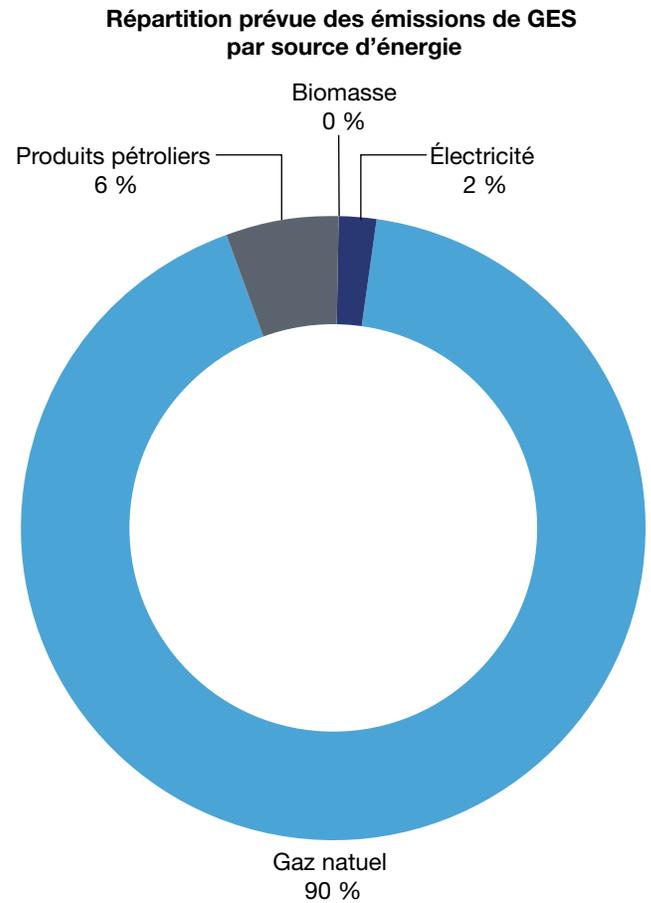
- En 2014, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur avaient diminué de 5 % par rapport à 1995. Depuis 2012, l'année où les émissions de GES ont été les plus faibles, les émissions de GES du secteur tendent à augmenter.
- Selon les prévisions pour 2031, les émissions totales de GES ne devraient pas diminuer de plus de 5 %, principalement en raison de l'importante consommation de gaz naturel dans ce secteur.

5.2 ENJEUX – BÂTIMENT CI

- La maîtrise des technologies utilisant l'énergie renouvelable dans les grands bâtiments (géothermie, aérothermie, récupération de chaleur sur le refroidissement, accumulateur thermique, chaudière à la biomasse forestière...).
- Le développement de l'expertise en matière énergétique des gestionnaires de bâtiments (gestion de l'énergie) et les professionnels en exploitation (remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments).
- Le maintien des gains réalisés par l'implantation de mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments neufs et existants.
- La participation aux programmes et autres interventions menant à la transition énergétique (enjeux de souplesse, connaissance des besoins, de structure et de continuité).
- Le partage des coûts et des bénéfices résultant des projets d'efficacité énergétique entre les locataires et les propriétaires dans les immeubles locatifs.
- L'internalisation des coûts environnementaux dans les tarifs des combustibles fossiles.
- La disponibilité des données sur la caractérisation du parc de bâtiments commerciaux et leur consommation d'énergie.
- La fluidité du processus d'adoption des règlements.
- Le contrôle des exigences réglementaires.

5.3 ENJEUX – EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT

- La mobilisation des hautes directions des organisations institutionnelles envers les engagements gouvernementaux en matière d'exemplarité de l'État.
- L'adaptation de l'encadrement réglementaire, décisionnel, financier et contractuel relativement à la gestion des infrastructures publiques.
- Le maintien et le développement de l'expertise interne capable d'intégrer l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable dans les pratiques d'exploitation et de conception d'immeubles.
- L'utilisation des filières d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable dans le parc de bâtiments institutionnels.



Source : Transport énergétique Québec

6. Sujets de consultation

Cette section présente les mesures qui seront discutées lors de l'atelier. Considérant le temps imparti, seulement une partie des mesures proposées sur la plateforme de consultation en ligne feront l'objet des discussions.

6.1 OBJECTIFS ET MESURES – BÂTIMENT CI

Objectif : Encourager les meilleures pratiques en matière de gestion énergétique des bâtiments.

Mesure 1 : Encourager la formation en gestion de l'énergie et en remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments.

Financer la formation en gestion de l'énergie et en remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments et l'offrir à quelques endroits au Québec.

Objectif : Normaliser et réglementer l'efficacité énergétique dans le secteur.

Mesure 2 : Revoir les mécanismes de mise à jour des normes réglementaires en matière d'efficacité énergétique.

La réglementation actuelle sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments date de 1983. Les processus actuels de mise à jour réglementaire sont longs et complexes. Il est proposé de revoir ces processus afin de permettre des rehaussements des exigences tous les cinq ans.

Mesure 3 : Ajuster le contexte législatif afin que la réglementation en matière d'efficacité énergétique puisse être applicable aux bâtiments existants.

Bien qu'un grand potentiel d'efficacité énergétique soit présent dans les bâtiments existants, il n'est pas possible actuellement d'intégrer à la réglementation des éléments visant cette catégorie de bâtiments.

Objectif : Créer une culture de l'efficacité énergétique dans le secteur.

Mesure 4 : Encourager la divulgation publique des données énergétiques des bâtiments.

La divulgation et le partage des données de consommation d'énergie sur un registre public amèneraient une meilleure dynamique d'émulation entre les gestionnaires d'énergie des bâtiments commerciaux et institutionnels et alimenteraient le marché en information sur les coûts en énergie des immeubles concernés. Ce partage de données deviendrait obligatoire d'ici 2030, pour les grands bâtiments.

Mesure 5 : Encourager l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la conception, la construction et l'exploitation des bâtiments.

La simulation énergétique, la modélisation numérique des bâtiments, les mégadonnées et autres technologies numériques permettent de concevoir et de construire des bâtiments plus efficaces. De plus, leur utilisation en exploitation permet de maintenir et d'améliorer l'efficacité du bâtiment pendant toute sa vie utile.

Objectif : Inciter les propriétaires de bâtiments à utiliser les énergies renouvelables.

Mesure 6 : Réviser certaines composantes des coûts d'énergie de façon à rendre l'électricité plus compétitive.

Le signal de prix doit favoriser les choix qui réduisent la consommation d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre. Les principales composantes des coûts d'énergie sont : les coûts de fourniture, les coûts de distribution, les coûts de transport, une marge bénéficiaire, les coûts indirects tels que les droits d'émission et les taxes.

Mesure 7 : Soutenir spécifiquement la mise en place de systèmes de chauffage électriques performants.

Un programme de subvention simple pour la géothermie, l'aérothermie, la récupération de chaleur sur la climatisation, etc., permettrait de réduire la période de rentabilité de l'investissement sur ces systèmes.

Mesure 8 : Valoriser les rejets thermiques.

Au Québec, les rejets thermiques sont généralement considérés comme un déchet simplement relâché dans l'environnement. Certaines industries, les centrales thermiques de production d'électricité, les incinérateurs et les systèmes de refroidissement et de réfrigération offrent un potentiel intéressant de récupération de leurs rejets thermiques. Les rejets thermiques peuvent être valorisés à l'intérieur d'un même bâtiment, par exemple avec un refroidisseur récupératif, ou par un ou des bâtiments voisins par un réseau de chauffage urbain.

6.2 OBJECTIFS ET MESURES – EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT

Objectif : Appliquer des mesures d'efficacité énergétique sur au moins cinq pour cent de la surface totale des bâtiments publics chaque année.

Mesure 9 : Implanter une procédure obligatoire d'audits énergétiques et de remise au point à période fixe dans les bâtiments publics.

Un audit énergétique est une évaluation du potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique réalisée par un professionnel. La remise au point des systèmes mécaniques d'un bâtiment permet de détecter les problèmes de fonctionnement qu'ils présentent et d'y apporter les correctifs appropriés à faibles coûts. Ces deux mesures permettraient d'améliorer la performance énergétique des bâtiments publics de façon continue et rigoureuse.

Objectif : Prioriser l'utilisation de l'énergie renouvelable pour le chauffage des bâtiments publics.

Mesure 10 : Convertir les systèmes qui utilisent du combustible fossile en systèmes fonctionnant avec une source d'énergie renouvelable pour le chauffage principal des bâtiments publics existants.

Dans un premier temps, la conversion des systèmes de chauffage au mazout se poursuit. À partir de 2020, la conversion des autres systèmes de chauffage afin de remplacer les combustibles fossiles par des sources d'énergie renouvelable pour le chauffage principal s'appliquera aux équipements en fin de vie utile. Le tout afin d'en arriver à utiliser le combustible fossile exclusivement en période de pointe hivernale pour chauffer les bâtiments existants.

Les mesures concernant le bâtiment CI qui sont présentées ci-dessous pourraient faire l'objet de discussions en atelier si le temps le permet.

Objectif : Encourager les meilleures pratiques en matière de gestion énergétique des bâtiments.

Mesure 11 : Encourager la mise en service en continu.

Un système de mise en service (commissioning) en continu permet aux professionnels de détecter les sources d'inefficacité et de concentrer leurs efforts à mettre en place les meilleures solutions aux sources de non-efficacité plutôt qu'à chercher ces dernières.

Mesure 12 : Favoriser la valorisation du rôle de gestionnaire énergétique.

La gestion performante de l'énergie des bâtiments implique l'engagement des décideurs à allouer des ressources à cette question. La reconnaissance de cette compétence particulière, par une certification ou autre, permettrait de la valoriser.

Objectif : Déployer une offre de programmes qui répond aux besoins des clientèles du secteur.

Mesure 13 : Offrir une aide flexible et adaptée aux clientèles particulières, telles que les petits bâtiments CI.

Certains programmes sont mal adaptés pour les petites entreprises. Les modalités d'application sont souvent lourdes et peuvent demander l'embauche d'un consultant. Simplifier le processus de demande d'aide faciliterait l'accès aux petites entreprises, telles que les entreprises agricoles. Des programmes d'aide à l'achat d'équipements ou des modèles de calcul préapprouvés pourraient faire partie des solutions.

Objectif : Normaliser et réglementer l'efficacité énergétique dans le secteur.

Mesure 14 : Vérifier le respect des exigences réglementaires en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments CI.

La mise en application de la réglementation doit être contrôlée afin de s'assurer qu'elle est respectée.

